



Grand-Duché de Luxembourg

Commune de
SCHIFFFLANGE

DELIBERATION DU COLLEGE ECHEVINAL
Séance du 11 mai 2026

Présents: Carlo Feiereisen, bourgmestre.
Nadine Kuhn-Metz, échevine.
Rizo Agovic, échevin.
Yves Marchi, échevin.
Mandy Manternach, secrétaire.

Absent et excusé: néant.

N°65/26

Objet:

**Règlement de la circulation à caractère temporaire sur le territoire de la
Commune de Schiffflange - Flèche du Sud**

Le collège échevinal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et plus précisément l'avant-dernier alinéa du paragraphe 3 de l'article 5 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite ;

Vu le règlement grand-ducal du 26 août 1993 ;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de la police ;

Vu le règlement général de la circulation sur le territoire de la Commune de Schiffflange du 16 juillet 2021 ;

Considérant que Vélo Union Esch organisera sa traditionnelle « Flèche du Sud » an date du 17 mai 2026 sur le territoire de la Commune de Schiffflange ;

Considérant ce qui précède, il y a lieu de réglementer la circulation routière dans l'intérêt de la sécurité publique ;

Considérant que la durée des travaux susmentionnés ne dépasse pas 72 heures;

Après avoir délibéré conformément à la loi ;

décide unanimement

de réglementer la circulation en date du 17 mai 2026 comme suit :

Article 1

Route circulaire en sens unique de 12h00 à 18h00

dans le sens en venant de Esch/Alzette en direction de Kayl sur le trajet suivant :

- rue du Moulin
- rond-point Général Patton
- rue Denis Netgen
- rue du Canal
- rue de Noertzange
- rue de Kayl

Article 2

Carrefours

Il sera procédé au placement de postes aux endroits critiques tels que carrefours etc.

La circulation sera arrêtée aux carrefours et bifurcations dans le sens transversal quelques minutes avant le passage des coureurs.

Les feux rouges au carrefour rue Basse/rue de Noertzange seront mis hors service.

Article 3

Bus

Les bus Tice ne circuleront pas à Schiffflange entre 10.50 heures et 19.00 heures. Les bus du RGTR ne circuleront pas à Schiffflange en date du 17.05.2026.

Article 4

La signalisation se fera suivant l'article 102 du code de la route et sera adaptée suivant l'avancement du chantier.

Article 5

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Article 6

Conformément à la loi du 31 mai 1999, le présent règlement sera transmis à Monsieur le Commissaire de Police à Schiffflange, qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ainsi décidé en séance date que dessus.
Pour extrait conforme.
Schiffflange, le 13 mai 2026.

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



CERTIFICAT DE PUBLICATION
=====

Il est certifié par la présente que la décision prise par le collège échevinal en date du 11 mai 2026 concernant la réglementation à caractère temporaire sur le territoire de la Commune de Schiffflange, a été publiée et affichée aux lieux à ce usités, conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988.

Schiffflange, le 13 mai 2026.

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

